

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

ON S'ABONNE  
**A Cahors**, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :  
 Un an ..... 16 fr.  
 Six mois ..... 9 fr.  
 Trois mois ..... 5 fr.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS :  
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16

**PRIX DES INSERTIONS**  
**ANNONCES**,  
 25 centimes la ligne  
**RÉCLAMES**,  
 50 centimes la ligne  
 Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.  
 — Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.  
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.			
DATE	JOURS.	FÊTES.	FOIRES.
3	Jeudi	se Cunégonde.	Frayssinet-le-Gelat, Montouq, Bagnac, L'hôpital-st-Jean.
4	Vendr.	s. Casimir.	Souillac.
5	Samedi	s. Eusebe.	Dégagnac, Gourdon, Martel.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 45 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.  
 M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.  
**L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE**

SERVICE DES POSTES.		
DEPART.	LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.
	5 heures du matin	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).
	7 h. 30' du matin	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)
	9 h. 45' du matin	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)
		Montauban (Caussade, Toulouse)
		Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat)
		Cabrerets (St-Géry)
		Castelnau-de-Montrabat/Limogne

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 27 Février 1864.

**BULLETIN**

L'attaque de la forteresse de Düppel, que nous annonçons dans notre dernier bulletin comme imminente, a eu lieu le 22. L'armée prussienne a eu d'abord le dessus ; mais l'arrivée d'un régiment danois, venant de Fredericia, a forcé l'ennemi à reculer. La forteresse, un moment en la possession des Prussiens, est restée aux assiégés.

Plusieurs feuilles ont prétendu que l'envahissement du Jutland était dû à des motifs stratégiques, sans lesquels les Danois ne pouvaient être chassés du Sleswig, et n'ont vu dans cette occupation qu'un fait purement accidentel. — Nous avouons que la *Presse* de Vienne ne nous porte guère à partager cette manière de voir : De tout cela, dit la feuille viennoise, il résulte que le quartier général du maréchal Wrangel est en Jutland, et qu'il y restera. — Ce langage nous paraît très clair, et ne permet pas la moindre équivoque. Chacun comprendra du reste que si l'envahissement du Jutland était un événement fortuit, l'armée alliée s'empresserait de quitter la ville de Kolding, qu'il continue d'occuper. Mais voici une correspondance particulière de Berlin qui nous ôte jusqu'à l'ombre d'un doute sur les intentions Austro-prussiennes :

« La lutte actuelle ayant été provoquée par le Danemark, il est juste qu'il paie non-seulement les frais de l'exécution fédérale dans le Holstein, mais ceux occasionnés par l'occupation du Sleswig, et que l'armée alliée continuera d'occuper le Jutland comme garantie de ce paiement. »

Ainsi donc, plus d'hésitation à cet égard, les cabinets de Vienne et de Berlin avaient parfaitement prévu l'envahissement du Jutland et leur étonnement, en apprenant cette nouvelle, n'a pas été aussi grand et surtout aussi sincère que veulent bien le dire la plupart des journaux allemands.

Le *Times* annonce que l'Angleterre a invité la Confédération Germanique et les puissances signataires du traité de 1852, à une Conférence qui se tiendrait à Londres, et qui aurait pour objet de résoudre la question danoise. L'Autriche et la Prusse, ajoute le *Times*, auraient accepté cette proposition. L'armée austro-prussienne ne s'avancera pas davantage dans le Jutland.

Il est à craindre que le *Times* ne s'illusionne. La Prusse et l'Autriche ont adhéré au projet d'une Conférence, dit le *Constitutionnel* : c'est fort bien ; reste à savoir dans quelles conditions. Consentiront-elles à une armistice ? Le *Times* n'en dit rien ; mais le langage des journaux allemands fait pressentir que les opérations militaires devront continuer.

La crise ministérielle se fait de nouveau sentir à Bruxelles. Le cabinet attend d'avoir exposé sa conduite devant le pays et les Chambres pour se retirer. Les Chambres Belges sont convoquées pour le 1<sup>er</sup> mars.

On annonce, à Athènes, un changement de cabinet. La situation est toujours fort triste.

S'il y a eu rapprochement entre les cours de Perse et de Russie, on signale, par contre, un refroidissement entre la Perse et l'Angleterre.

A. LAYTOU.

**Dépêches télégraphiques.**

(Agence Havas).

Vienne, 25 février.

Les nouvelles de Pologne sont favorables à l'insurrection.

On assure qu'un mouvement sérieux vient d'éclater en Podolie.

Le gouvernement autrichien paraît décidé à adopter des mesures de rigueur en Gallicie, et à y proclamer l'état de siège.

Le bruit court que M. de Bismark est attendu à Vienne.

Hambourg, 25 février.

L'abondance de la neige empêche de continuer les travaux de siège devant Düppel.

Le mauvais temps empêche également les travaux des Prussiens dans la baie de Kiel.

Les arrestations continuent dans le Sleswig.

Hanovre, 24 février, soir.

Hier, à la chambre des députés, M. Bernigsen, a proposé un amendement demandant qu'un comité soit nommé par les deux chambres pour examiner avec soin les droits du duc d'Augustenbourg et s'occuper des affaires du Sleswig-Holstein.

L'amendement a été voté à une grande majorité malgré l'opposition du gouvernement.

**Revue des Journaux**

LE CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* fait observer que l'invasion du Jutland par les troupes austro-prussiennes a eu lieu, quelles que soient les explications qu'on puisse donner de l'événement.

« Si les troupes austro-prussiennes se retirent, ajoute M. Paulin Limayrac, elles n'en auront pas moins envahi un territoire où elles n'étaient appelées par aucun intérêt allemand et contrairement à toutes les déclarations antérieures. »

DÉBATS.

Le *Journal des Débats* consacre un article, revêtu de la signature de M. Camus, à l'examen des traités et conventions en vertu desquels l'Angleterre aurait, dans le cours du siècle précédent, pris des engagements pour assurer le Sleswig au Danemark. Toutefois, la feuille que nous citons estime que « ce n'est pas en raisonnant sur des actes qu'on pourrait croire aujourd'hui périmés, mais en s'en rapportant aux dernières stipulations internationales et aux principes féconds de la politique et des idées modernes qu'on pourra trouver une solution pratique de ce dangereux conflit. »

LA FRANCE.

On lit dans la *France*, sous la signature de M. Renaud :

« La mésintelligence augmente entre les Autrichiens et les Prussiens. Sourde dans la forme, elle est patente dans le fond. Les officiers des deux armées semblent s'appliquer à agir d'une façon absolument contradictoire. »

« Les Autrichiens se mêlent peu des affaires proprement dites des Duchés ; ils déclarent à qui veut les entendre qu'ils ne sont venus que pour faire la guerre, ils sont polis et même empressés avec les habitants, ils accueillent les correspondants des journaux et leur offrent des facilités de toute nature ; ils traitent avec douceur les prisonniers danois et affectent une humanité qu'on ne saurait trop louer. Les Prussiens agissent exactement dans un sens contraire. Le dédain qu'ils affectent dans leurs relations ordinaires pour tout ce qui ne porte pas l'uniforme est encore exagéré par eux et poussé à l'extrême. »

LA PRESSE.

Sous ce titre « Le faux point d'honneur » M. Emile de Girardin exhorte, dans la *Presse*, le roi de Danemark à ne point céder à ce vieux préjugé qui semble faire une loi aux fai-

bles de résister aux forts, sous prétexte de sauvegarder l'honneur national :

« Si l'Autriche et la Prusse se sont emparés du Jutland, laissez-les vous le voler. »

« L'Autriche et la Prusse veulent occuper l'île d'Alsen. Hâtez-vous de l'évacuer ! »

« Rappelez vos troupes à Copenhague, non pour y résister, mais pour les licencier et renvoyer tranquillement vos soldats en congé chez eux ! »

« Si l'Autriche et la Prusse veulent occuper Copenhague, laissez-les s'y installer sans combat ! »

« La difficulté pour l'armée d'invasion ne sera pas d'y entrer, ce sera d'en sortir. »

« Aux protestations immanquables de la Russie et de la Suède, qu'opposeront l'Autriche, la Prusse et l'Allemagne ? »

« Sire, renoncez hautement, publiquement, non seulement à vous défendre, mais même à traiter ! »

« Pour toute diplomatie, employez l'inertiel ! »

« Tout abus de la force tourne contre elle et la change en faiblesse ; c'est une loi qu'il suffit de laisser s'accomplir. Elle est aussi vraie et aussi infaillible appliquée aux hommes et aux peuples qu'aux choses et aux machines. »

L'OPINION NATIONALE.

L'*Opinion Nationale* considère, d'un tout autre point de vue, le devoir imposé à la nation danoise ; nous lisons dans cette feuille, sous la signature de M. Fauchet :

« Le bon Dieu est pour les gros bataillons dit un vieux proverbe militaire. Mais s'il est vrai que la guerre donne parfois gain de cause aux plus forts, la providence, qui est juste, accorde souvent aux plus faibles les compensations de la gloire. Elle le devait à ce petit peuple luttant seul contre une coalition formidable et sans principe ; elle paya généreusement cette dette. A la fin comme au début de la première partie de la lutte, à Oversee comme à Musund, tout l'honneur est revenu aux Danois. »

LE SIÈCLE.

M. Léon Plée, publiciste du *Siècle*, voit, dans les événements du Nord de l'Europe, le premier pas d'une politique envahissante ; elle ne s'arrêtera pas là : « Après le partage du Danemark, viendra quelque autre partage. Un fait accompli amènera un autre fait accompli, une violence une autre violence. Si l'on se soumet aujourd'hui, il faudra se soumettre toujours. » Mais M. Plée a foi dans la France qui déjà a empêché le partage de l'Orient : « Elle peut et doit empêcher celui du monde que la force prépare : l'opinion publique ; elle la soutiendra dans la lutte ? »

Pour extrait : A. LAYTOU.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Nous apprenons qu'une anguste intervention avait devancé les sympathies de la charité publique en faveur de la famille Lamotte. »

« Après avoir eu connaissance du récit publié par la *Gazette des Tribunaux*, S. M. l'Impératrice avait chargé son secrétaire des commandements de faire parvenir immédiatement un secours à cette malheureuse famille. »

« Sa Majesté avait aussi demandé que le droit de grâce apportât à cette pauvre femme et à ses enfants malades une consolation de plus en faisant cesser la détention de celui dont les souffrances et la misère avaient un moment égaré la raison, et lui avaient fait commettre une action contre laquelle protestait toute sa vie passée. »

« Ce vœu, d'une charité si délicate, ne pouvait manquer d'être accueilli. Aujourd'hui-même, Lamotte est sorti de prison et a été rendu à sa famille. »

Nous ajouterons que nous avons aussi reçu, de nos abonnés de province et de Paris, de

nombreuses offrandes pour la malheureuse famille Lamotte ; nous pouvons assurer à nos généreux correspondants que jamais charité n'a été mieux employée. Disons aussi qu'à la publicité donnée à cette infortune revient tout le mérite de l'heureux résultat.

Décidément, la presse n'est pas aussi impuissante que certains amateurs de paradoxe veulent bien le dire.

Pour extrait : A. LAYTOU.

**DANEMARK.**

Nous résumons comme il suit les plus récentes nouvelles du Danemark :

La position prise par les austro-prussiens à Kolding est fort utile pour seconder ou suppléer leurs tentatives contre Alsen. Aussi tient-on le bruit de la retraite des alliés pour inexact. Il n'aura du moins rien de vraisemblable jusqu'à ce que les opérations dirigées contre Alsen soient terminées.

Voilà pour ce qui se passe au Nord du théâtre de la guerre.

Devant l'île d'Alsen l'attaque continue. Un nouvel assaut a été donné par les prussiens à toute la ligne des forteresses de Düppel, qui est restée au pouvoir des prussiens.

Mais les régiments danois, soutenus par les batteries, ont recommencé la lutte et, vers midi, ils avaient repris les positions qui leur avaient été enlevées dans la matinée.

**MADAGASCAR**

Par le courrier de la Réunion, il arrive des nouvelles de Madagascar qui ne manquent pas d'intérêt.

Les esprits sont de plus en plus agités à Tananarive. La reine Rosohaerina devient de plus en plus victime de son nouveau mari, le premier ministre Rainivannahitronmy ; ce dernier continue à se livrer à l'ivrognerie et contraint la reine à l'imiter, violant ainsi l'article 1<sup>er</sup> de la nouvelle constitution, qui défend à la reine de boire des liqueurs fortes. M. Ellis, missionnaire et chargé d'affaires, anglais, seconde les desseins de l'époux-consort qui ne veut rien moins, dit-on, que se faire proclamer roi de Madagascar.

A leur passage à Maurice, les ambassadeurs malgaches ont pris part au banquet que le maire de Port-Louis a offert au gouverneur, à l'occasion de son arrivée dans la colonie. Le 12 janvier, les ambassadeurs repartaient pour l'Europe.

Le même mystère continue à planer sur la mort de Radama. A Tananarive, les indigènes croient encore à l'apparition prochaine de l'ancien roi ; mais, à Tamatave, cette croyance populaire rencontre un grand nombre d'incrédulés.

Pour extrait : A. LAYTOU.

**COUR D'ASSISES DE LA SEINE**

Paris, 25

Les débats sur l'affaire du complot ayant pour but un attentat contre la vie de l'Empereur, ont commencé aujourd'hui, sous la présidence de M. le premier président Devienne.

Les portes de la cour d'assises sont ouvertes à 40 heures, et malgré la sévérité des mesures prises, la salle est en très-peu de temps remplie d'une foule privilégiée, — gens du monde, magistrats, dames, journalistes ; on n'entre qu'avec un billet, sauf dans la partie réservée au public proprement dit, qui est envahie littéralement par une centaine de spectateurs, habitués de la cour d'assises, qui, depuis 8 heures du matin, stationnent auprès du grand escalier. — Une table, chargée de pièces de conviction, bombes, pistolets, canne-fusil, munitions de guerre et capsules de chasse, est placée au pied de la Cour, sous la garde de deux employés du greffe. — Au nombre des spectateurs qui occupent les chaises placées dans un petit hémicycle réservé, nous remarquons l'honorable maréchal Magnan et deux membres du sénat. — Après le tirage au sort des jurés, auxquels ont été

adjoins deux jurés supplémentaires; on introduit les accusés, dont l'entrée cause une assez vive sensation. Tous quatre ont des physionomies et des tournures assez communes : types italiana, accent embarrassé; attitude à la fois gauche et provocatrice. Greco seul, l'organisateur du complot, a la figure un peu moins rude que ses co-accusés. Ils sont chacun accompagnés d'un gendarme. Un interprète à qui le serment est déféré, Du-Rassi, leur traduit les diverses interpellations de M. le président, et transmet leurs réponses. — La Cour est composée de M. le premier président Devienne et de MM. les conseillers Salmon et Camusat-Busseroles.

M. le procureur-général Cordoën, assisté de M. Merveilleux-Duvignaux, substitut, occupe le siège du ministère public. — Les accusés déclinent comme suit, leurs noms et qualités :

Greco (Pasquale), 28 ans, musicien, né à Pise, demeurant à Paris, 176, rue St.-Honoré;  
 Trabucco (Raffaele), 40 ans, professeur de musique, né à Cita de Aversa (Italie), même domicile;  
 Imperatori (Natale-Agustino), 33 ans, relieur, né à Lugano (Suisse), même domicile;  
 Scaglioni, dit Mespoli (Angelo), 22 ans, étudiant, né à San Giuseppe (Italie), même demeure.

Ils sont assistés : Greco, de M<sup>e</sup> Allou; Trabucco, de M<sup>e</sup> Rousse; Scaglioni, de M<sup>e</sup> Colmet d'Aage; Imperatori, de M<sup>e</sup> Delpon. Les trois premiers de ces défenseurs ont été donnés d'office aux accusés par M. le président, Imperatori, seul, a fait choix de sien. — MM<sup>es</sup> Allou, Colmet d'Aage et Rousse font partie du conseil de leur ordre. Après l'installation de MM. les jurés et l'appel des témoins, lecture est donnée de l'acte d'accusation écoutée dans un religieux silence. De ce document, publié par les journaux de ce soir, il résulte que les quatre accusés, conjointement avec Mazzini, leur complice absent, ont organisé une tentative d'assassinat contre la personne de l'Empereur; que la pensée du crime appartient à Mazzini, et la direction de l'exécution à Greco, qui s'est procuré les trois complices qui ont été arrêtés avec lui à Paris, où la police, depuis le jour de leur arrivée, n'avait pas perdu une de leurs démarches; que les bombes, pistolets, armes, boîtes de capsules, poudre, etc., saisis à leur domicile, et dont est couverte une table placée au pied de la Cour, leur ont été remis par les émissaires de Mazzini, dont quelques écrits ont été saisis en la possession de Greco; que leurs démarches à Paris, leurs précautions, leur attitude, ont démontré qu'au moment de leur arrestation, ils étaient prêts à exécuter leur attentat; que l'argent leur a été envoyé par Mazzini, « cet ardent conspirateur », qui, ainsi que le dit textuellement l'acte d'accusation, « déjà condamné par la Cour d'assises de la Seine, ne cesse de poursuivre dans la personne de Napoléon III, le principe d'ordre et d'autorité dont la révolution est l'implacable ennemie.

L'acte d'accusation, que nous donnons ci-après, énumère avec un soin minutieux, mais avec une impartialité fort calme tous les indices justificateurs de cette direction imprimée par Mazzini, aux projets d'assassinat conçus par les hommes qu'on regarde comme ses séides.

**Acte d'accusation**

Sont renvoyés devant la Cour d'assises de la Seine sous l'accusation de complot organisé contre la vie de l'Empereur des Français :

1<sup>o</sup> Greco Pasquale dit Fioretti, 28 ans, professeur de musique, né à Pizzo (Italie); 2<sup>o</sup> Trabucco Raffaele, 40 ans, professeur de cor d'harmonie, né à Citta d'Aversa (Italie); 3<sup>o</sup> Imperatori Natale Agostino, 33 ans, relieur, né à Lugano (canton de Tessin); 4<sup>o</sup> Scaglioni Angelo, dit Maspoli, 22 ans, étudiant, né à St-Joseph, province de Pavie; 5<sup>o</sup> Mazzini Giuseppe, absent.

Voici les faits qui, d'après l'acte d'accusation, résultent de l'instruction :

Le 24 décembre 1863, quatre étrangers entrant ensemble en France par la frontière de Suisse, durent présenter au commissaire de police de Saint-Louis, les papiers dont ils étaient porteurs et qui les désignaient sous les noms de Greco, Trabucco, Imperatori et Maspoli. Le fonctionnaire qui examina les pièces, se souvint qu'en 1862 un nommé Trabucco avait été signalé aux autorités des frontières comme un conspirateur italien dangereux; il s'empressa de prévenir, par une dépêche télégraphique M. le préfet de police, que l'individu portant ce nom se dirigeait sur Paris, avec ses trois compagnons, par le chemin de fer de Mulhouse. Lorsque le 25, à cinq heures et demie du matin, les voyageurs descendirent à la gare de l'Est, une surveillance était organisée et, à partir de ce moment, toutes leurs démarches furent observées. Ils sortirent du même wagon sans échanger une parole et feignirent de prendre des directions diverses; mais tous les quatre, Imperatori et Maspoli dans une voiture, Trabucco dans une autre voiture et Greco par l'omnibus du chemin de fer, se firent conduire à l'hôtel Ste-Marie, rue de Rivoli, 83.

Imperatori, Maspoli et Greco, sous le nom de Fioretti, prirent des chambres où ils firent déposer leurs bagages. Quant à Trabucco, qui était seul porteur d'un cor d'harmonie et d'une gibecière il quitta l'hôtel dans le courant de la journée; il avait annoncé qu'il partait pour Londres; mais il se rendit au n° 498 de la rue St-Honoré où Greco, qui avait habité dans cette maison à un précédent voyage, vint le recommander et lui fit donner une chambre. Ces installations n'étaient que provisoires, dès le 29, Greco se présenta à l'hôtel de Naples, rue St-Honoré 176, et retint trois chambres qui furent occupées le jour-même par lui, par Maspoli et par Trabucco. Ce dernier, en quittant la maison n° 498, prit, comme il avait fait en sortant de l'hôtel Ste-Marie, la précaution de dire qu'il se rendait à Londres. Le lendemain, Greco amena Imperatori qui fut placé dans une quatrième chambre. Dans ces divers hôtels les allures des quatre étrangers parurent singulières; ils avaient, dès leur arrivée, une attitude incertaine, préoccupée et mystérieuse. A l'hôtel Ste-Marie, Greco avait recommandé au garçon de ne donner la clef à personne pas même à son père. Au n° 178 de la rue St-Honoré, Trabucco avait fait à la dame Mousset, maîtresse du garni, l'observation que les serrures des meubles n'étaient pas d'une solidité suffisante; il était allé acheter chez le layetier Liard une boîte neuve fermant à clef et y avait déposé le contenu de sa gibecière. En s'installant à l'hôtel de Naples, Greco fit vérifier par un ouvrier les serrures des meubles; il voulut monter lui-même ses effets dans sa chambre, il retarda autant qu'il le put la présentation de ses papiers et de ceux de ses amis. Ce ne fut que le 4<sup>er</sup> janvier que la dame Thierry mai-

trousse de l'hôtel peut obtenir que les passe-ports de Trabucco d'Imperatori et Maspoli lui fussent montrés.

Greco, que paraissait contrarier la pensée de la vérification du registre par les inspecteurs de la police, ne consentit à se faire inscrire régulièrement que le 2 janvier. Enfin, les diverses démarches de ces hommes trahissaient un sentiment d'inquiétude; ils prenaient ordinairement soin, lorsqu'ils sortaient, de laisser l'un d'eux en surveillance à l'hôtel. Le garçon qui les servait s'aperçut plusieurs fois qu'ils maintenaient entrebaillées, même pendant la nuit, les portes de leurs chambres afin d'entendre tous les bruits de la maison. A l'extérieur, leur conduite était plus suspecte encore; bien qu'à l'hôtel ils fussent constamment ensemble qu'ils y eussent de longues conversations et que leurs sorties fussent combinées, ils prenaient la précaution de se tenir, dans les rues, éloignés les uns des autres, feignant de ne pas se connaître ou ne s'abordant qu'avec des saluts.

Dès le lendemain de leur arrivée à Paris, ils avaient observé avec un soin étrange les abords du jardin réservé des Tuileries. Le même jour, ils s'étaient fait conduire, par la place de la Concorde et la grande avenue des Champs-Élysées, dans une voiture à laquelle ils avaient fait prendre le pas, et avaient très-attentivement examiné les lieux qu'ils parcouraient ainsi.

Le 28 décembre, Trabucco, après être allé dans le voisinage de l'Opéra, où S. M. l'Empereur assistait à une représentation, et être resté assez longtemps chez M. Ranciat, coiffeur, rue Grange-Batelière, vint rejoindre ses amis. Tous quatre se firent conduire en voiture au coin du boulevard et de la rue Lepelletier; ils attendirent là jusqu'à près minuit la sortie de l'Empereur en regardant souvent autour d'eux avec défiance. Le lendemain, Trabucco et Greco se rendirent chez Ranciat, sous prétexte d'un soin de toilette, puis ils entrèrent dans le passage de l'Opéra, et après avoir plusieurs fois regardé s'ils étaient surveillés, se mirent à examiner les abords du théâtre, les cloîtres et particulièrement l'entrée réservée à sa Majesté. Cet examen dura une demi-heure. Le 30, Ranciat allant à l'Opéra avec sa femme retrouvait ces deux individus sous le perron de la stationnaire.

Le 2 janvier, Greco, Trabucco, Imperatori et Maspoli visitaient les différents abords du Palais des Tuileries, mais leur préoccupation croissait visiblement; ils se sentaient observés, faisaient dans les rues de nombreux détours à pied ou en voiture, et ne marchaient qu'en jetant les yeux de tous côtés. Ils étaient embarrassés pour payer leurs dépenses et semblaient attendre avec impatience une lettre et des fonds. Le 3 janvier, après une vaine démarche au bureau de la poste-restante, ils manifestèrent un grand désappointement. Leurs démarches, leur agitation, leur inquiétude, tout révélait leurs desseins. Le moment parut venu de s'assurer de leurs personnes.

Le 3 janvier, à 4 heures 1/2 du soir, Trabucco et Greco, qui se trouvaient à l'hôtel de Naples, furent mis en état d'arrestation. La perquisition opérée immédiatement dans leurs chambres produisit les résultats suivants :

Dans la chambre occupée par Trabucco et dans un tiroir de la commode on trouva un sac en toile cirée fermé à clef. Trabucco, invité à l'ouvrir, prétendit d'abord que cet objet ne lui appartenait pas et qu'il lui avait été donné par un anglais pour le porter à Londres. Mais on découvrit sur lui la clef du sac, duquel on retira un poignard et deux bombes roulées dans un mouchoir, remplies de poudre et garnies l'une de 12 cheminées, l'autre de 10. Avec une autre clef dont Trabucco était aussi porteur, on ouvrit la boîte en bois blanc, achetée chez Liard, et l'on y saisit : deux fourreaux de revolvers, trois paquets de cartouches, trois paquets de capsules et un instrument propre à monter les cheminées des bombes.

Dans le secrétaire de Greco on trouva un sac de voyage qu'ouvrit une des clefs de Trabucco et qui renfermait deux bombes enfermées dans un mouchoir, chargées de poudre et munies chacune de douze cheminées. Le sac contenait, en outre, un outil servant à visser les cheminées, deux paquets de poudre et un revolver à sept coups, chargé et amorcé. Dans un étui de voyage on saisit un fusil-canne, et dans une malle un poignard et des cartouches de revolver.

On découvrit, en outre, en la possession de Greco et cachés de diverses manières, plusieurs écrits dont quelques-uns émanaient de Mazzini. Le même jour, à 7 heures du soir, Imperatori et Maspoli furent arrêtés dans un débit de liqueurs; ils furent conduits à l'hôtel de Naples où une perquisition eut lieu en leur présence. Rien de suspect ne fut trouvé dans la chambre d'Imperatori, mais les tiroirs de la commode de Maspoli contenaient quatre bombes chargées de poudre, garnies de cheminées, un revolver à six coups chargé et amorcé, un paquet de poudre un paquet de balles, trois boîtes de capsules, deux poignards et divers autres objets se rattachant à l'emploi des armes à feu.

En présence de ces découvertes, il paraissait difficile pour les accusés de nier leurs projets criminels. Ils essayèrent d'abord de soutenir qu'ils n'avaient aucune intention coupable, mais ils durent successivement se déterminer à faire des aveux. Greco entra le premier dans cette voie et ses déclarations, confirmées aujourd'hui par ses complaisances dans ce qu'elles ont d'essentiel, indiquent d'une manière précise l'origine et les détails du complot.

A la tête de cette organisation se trouve Mazzini, cet ardent conspirateur déjà condamné par contumace le 3 septembre 1857 par la cour d'assises de la Seine, comme coupable d'avoir formé avec les nommés Thibaldi, Bartholotti et autres, un complot pour attenter à la vie de l'Empereur, ne cesse de poursuivre dans la personne de Napoléon III le principe d'ordre et d'autorité dont la révolution est l'implacable ennemie.

On avait, lors du procès de 1857, saisi les écrits où se manifestaient ses desseins, et qu'il importe de rappeler pour montrer la criminelle persévérance de ce chef du parti d'action en Italie.

Le 10 juin 1857, Mazzini écrivait à ses affiliés Massarenti et Campanella : « L'exécution de l'attentat est une chose vitale pour le pays : presque toute la question est là : L'affaire de Paris est devenue plus que jamais désirée et urgente. » Il leur recommandait de se rappeler tout ce qu'il leur avait dit sur la méthode à suivre; il leur indiquait les moyens de se procurer des fonds et ajoutait : « Je voudrais donner des millions, mais je ne le puis. » A cette époque il écrivait

encore au sujet de la conspiration qui devait embrasser toute l'Italie et qu'il n'avait pu faire éclater : « Tout un édifice construit avec une difficulté infinie et un succès mesuré jusqu'à hier a été abattu : C'est à se donner de la tête contre un mur. Je ne le fais pas et je me dis : c'est à recommencer ! »

Mazzini préparait, pour 1863, un vaste mouvement révolutionnaire dont le signal devait être l'assassinat de l'Empereur. Greco, conspirateur de second ordre, lui parut à la fois assez obscur et assez résolu pour que la mission de commettre l'attentat lui fût confiée. « Greco, dit Mazzini dans une lettre écrite au journal anglais le Times, du 14 janvier 1864, est un patriote enthousiaste qui a pris une part active aux entreprises de 1860 et de 1861 dans le sud de l'Italie, et comme tel s'est trouvé en contact avec moi. » Les relations de ces deux hommes devinrent intimes en avril 1863. Mazzini était alors à Lugano. Le plan du complot fut arrêté et il fut décidé que Greco viendrait à Paris dès le commencement de mai pour étudier la situation et à l'occasion exécuter l'attentat.

Au moment de son départ, Mazzini, écrivit sous ses yeux et lui remit une note destinée à servir de clef pour la correspondance. Tout y était habilement prévu, les relations à créer à Paris pour échapper à la surveillance des agents de police, les besoins d'argent, d'armes et d'auxiliaires; l'avis à donner la veille de l'attentat. Enfin Mazzini indiquait pour l'envoi des lettres; l'adresse à Londres de la femme Rossely, fille d'une femme avec laquelle il avait des relations publiques à Lugano. La note était ainsi conçue : « De Paris à Londres, à M<sup>me</sup> Rossely, 58 Myddelson square, Pontonville, London. — Si vous êtes en contact avec Murat, vous direz entre autres choses que vous avez bon espoir de votre carrière musicale. Si vous avez besoin d'armes vous lui demanderez la permission de lui dédier une fantaisie de votre composition, il votera pour piano. — Si vous avez besoin de quelques secours pécuniaires, vous lui direz qu'elle vous envoie, en l'achetant pour vous, le dernier opéra de Balfe. — Adresse et heure. S'il y a grande probabilité de faire le coup, écrire une lettre insignifiante et conclure : Je vous récrirai dans une semaine, dans trois ou quatre jours. . . . » S'il y a besoin absolu d'un intime : « Veuillez me dire le prix d'un piano de Broadwood à Londres. » Cette note fait partie des pièces saisies en la possession de Greco. Elle est manifestement de la main de Mazzini et une expertise en écriture l'a surabondamment démontré.

En même temps que cet écrit, Mazzini remit une somme d'argent à Greco. Celui-ci se rendit alors en France par Turin et le mont Cenis et arriva dans les premiers jours de mai à Paris où il habita successivement tant sous le nom de Foretti que sous son nom véritable à l'hôtel Sainte-Marie, rue de Rivoli, et au n° 498, rue Saint-Honoré. — Il trouva un prétexte pour se présenter ainsi qu'il avait été convenu chez le prince Murat dont il vit plusieurs fois l'un des secrétaires et réussit de cette manière à persuader aux agents qui avaient d'abord observé ses démarches que cette surveillance était superflue. Mais l'Empereur avait momentanément quitté Paris. Il fut décidé par une correspondance entre Greco et Mazzini que l'exécution de l'attentat serait ajournée. Greco quitta au mois de juillet son hôtel en y laissant une malle pleine d'effets et en disant qu'il allait à Londres, et revint à Lugano où il retrouva Mazzini. Ses rapports avec celui-ci furent continuels.

A la suite d'une mesure prise par les autorités suisses, les Mazziniens qui habitaient Lugano ayant dû se disperser, Greco, se retira à Mandrizio; mais il vint encore plusieurs fois par semaine chez Mazzini. Ce fut dans ces entrevues que s'acheva l'organisation du complot. Mazzini au commencement d'octobre s'étant rendu à Londres, laissa, écrite de sa main, l'adresse à laquelle les lettres devaient lui être envoyées : M. Flower, 35 Thurlow-square, Prompton-London. Cette note a été saisie dans les perquisitions avec divers billets de Mazzini, signés d'une abréviation qui lui est habituelle et quatre de ses portraits photographiés dont deux sont revêtus de sa signature.

Huit jours avant de quitter Lugano, Mazzini avait laissé 1,300 fr. à Greco. Il lui envoya ensuite de Londres 4,000 fr., puis 2,000 fr. en banknotes. En même temps, il s'occupait de réunir des armes. Greco reçut successivement, par l'intermédiaire de divers agents mazziniens, notamment d'un nommé Mostet, de Gènes, dix bombes, des revolvers et des poignards. Enfin, Greco choisissait, avec l'approbation de Mazzini, en attendant le moment de retourner en France, les intimes qui devaient l'y accompagner. Déjà il s'était assuré du concours d'Imperatori. En juillet 1863, se trouvant à Milan, où il était connu comme investi de la confiance de Mazzini, il avait reçu la visite de Natale Imperatori qui avait été l'un des compagnons de Garibaldi dans l'expédition de Marsala, en 1859, et jouissait à ce titre de la pension des mille. Imperatori s'annonçait comme ayant personnellement conçu le projet d'attenter à la vie de l'Empereur des Français. Greco et lui se retrouvèrent à Lugano au mois de septembre. Imperatori, persistant dans sa résolution, Greco l'invita à écrire à Mazzini, et reçut de lui, pour ce dernier, la lettre suivante, datée du 15 septembre 1863 : « Respectable M. Mazzini, après avoir plusieurs fois communiqué à votre ami G. . . mon désir et ma ferme résolution de me rendre à Paris afin d'attenter à la vie de L. N., voyant que le susdit ne se souciait pas beaucoup de secondier mon entreprise et ma ferme détermination, j'ai pris le parti de m'adresser à vous dans la certitude de me voir secondier dans ma ferme intention. — Je vous salue et suis, . . . Imperatori Natale. »

Cette lettre fut communiquée par Greco à Mazzini, puis rendue par Mazzini à Greco, comme pouvant servir à éprouver et à tenir Imperatori. Greco s'adjoignit ensuite le nommé Trabucco; cet individu menait, depuis longtemps une vie errante. En 1850 et 1857, il avait été employé comme musicien gagiste à bord des bâtiments français l'Algeziras et la Pandore. Il avait disparu en laissant des dettes. Le 14 octobre 1851, il avait été condamné à Paris à une année d'emprisonnement pour escroqueries, sous le nom de Bélizario. Expulsé le 43 octobre 1858 par un arrêté administratif, il était allé en Italie, où il avait servi dans un régiment de chasseurs des Appennins, puis à Londres où il avait été, le 19 août 1861, condamné à 3 mois de prison pour vol. Greco qui, en 1860, l'avait, pour la première fois, rencontré à Naples, le retrouva en novembre 1863 à Gènes, puis en décembre à Lugano et à Mandrizio. Des relations très-fréquentes s'établirent entre ces deux hommes. Trabucco avait la réputation d'être un conspirateur résolu et Quadrio, l'un des secrétaires de Mazzini, avait donné

à Greco l'assurance qu'il trouverait en lui un auxiliaire dévoué. Il entra dans le complot où l'on a vu ci-dessus qu'il avait joué un rôle particulièrement actif.

Enfin, quatre ou cinq jours avant le départ de Greco pour la France, Imperatori vint lui présenter un jeune homme nommé Scaglioni, l'un des mille de Marsala qui avait dû quitter Pavie à la suite d'une scène violente, sous le coup d'un mandat de justice. Scaglioni se déclarait décidé à attenter à la vie de l'Empereur. Greco lui exposa, en présence d'Imperatori, les dangers qu'ils allaient courir. Imperatori répéta que, quant à lui, il faisait le sacrifice de sa vie et qu'il était résolu, inflexible comme le destin. Scaglioni voulut réfléchir, puis il revint dire que son parti était pris et demanda à faire partie du complot. Greco l'admit, l'aïda à se procurer un passeport sous le faux nom de Maspoli, et l'on s'occupa du départ. L'Empereur avait repris à Paris sa résidence d'hiver. Greco n'attendait plus que la remise d'une canne-fusil qu'on devait lui apporter de la part de Mazzini. Cette arme lui fut remise le 19 décembre. Le lendemain, les quatre accusés quittaient Lugano, ayant chacun dans un sac de voyage, deux des bombes réunies par Greco, qui, sur les dix que lui avait procurés Mazzini, en voulait seulement emporter huit. Ils étaient, en outre, munis des autres armes et de la poudre achetées en Suisse par Greco. Ce fut ainsi que, trois jours après, ils passèrent la frontière.

Les faits avoués par Greco ont d'abord été contestés par les autres accusés.

Trabucco prétendait dans son premier interrogatoire qu'il ignorait l'usage auquel étaient destinés les objets trouvés dans sa chambre, mais il a bientôt demandé à être entendu de nouveau et a déclaré avec une grande exaltation qu'on retrouve dans quelques pages écrites par lui depuis son arrestation, que les bombes saisies chez lui étaient sa part, qu'il les avait introduites en France et qu'il voulait s'en servir pour tuer l'Empereur dont il avait juré la mort depuis l'affaire d'Aspromonte. Il reconnaît qu'à Lugano, Greco lui avait montré une bombe en lui disant : « Voilà la vraie justice, qu'il s'est écrié : « C'est la vérité ! » On a vu qu'à Paris Trabucco, dépositaire des clefs sous lesquelles étaient renfermées les bombes, avait été particulièrement chargé d'examiner les abords de l'Opéra, et l'instruction a établi qu'il a pris divers renseignements sur les habitudes de sortie de l'Empereur.

Scaglioni, après quelques dénégations, a pleinement confirmé le récit de Greco, ajoutant qu'il y avait menacé réciproques de la honte pour celui qui se retirerait. Il a donné ce détail que les bombes devaient être jetées sous la voiture de l'Empereur et l'attentat achevé au besoin au moyen des poignards et des revolvers.

Quant à Imperatori, il s'est d'abord prétendu étranger au complot, espérant que les perquisitions infructueuses opérées dans sa chambre lui feraient une situation meilleure que celle de ses complices, mais sa lettre à Mazzini, saisi sur Greco ne pouvait laisser de doute sur le rôle qu'il avait joué. Il a en vain cherché à faire croire d'abord que cette lettre n'avait pas la portée qu'on lui donnait, puisqu'elle lui avait été arrachée, et que, depuis lors, il n'avait cessé d'être victime d'une sorte de contrainte morale. Il est en définitive obligé de reconnaître ses relations avec Greco; il avoue qu'il lui a présenté le nommé Scaglioni; qu'il a connu le but du voyage; qu'il a participé à l'introduction des bombes en France, qu'il a su que Greco prenait le faux nom de Fioretti.

Les autres accusés expliquent que, si l'on n'a pas trouvé d'armes dans sa chambre, cette circonstance tient à ce que les meubles ne fermaient pas avec assez de solidité. Scaglioni était dépositaire des deux bombes dont Imperatori devait faire usage. Enfin, les démarches de cet accusé à Paris, constatées par les agents, prouvent qu'il n'a pas cessé de préparer avec ses compagnons, l'accomplissement de l'attentat résolu.

Quant à Mazzini, la protestation que, suivant son usage, il a faite par la voie de la presse étrangère, tant au sujet de ce complot qu'au sujet de celui de 1857, ne peut prévaloir contre les déclarations précises et concordantes, les renseignements et surtout les preuves écrites qu'a recueillies l'instruction. Des experts ont été commis pour examiner les armes saisies, ils ont constaté, en faisant éclater deux des bombes, que chacune d'elles se divisait en plus de quarante fragments dont la dispersion devait produire les plus affreux résultats. Quant aux poignards qui, de l'aveu de Greco, avaient été empoisonnés, on y a constaté la présence d'une matière gommeuse et de feuilles d'étain qui avaient dû servir à fixer une substance vénéneuse. Mais cette substance, qui du reste, a laissé sur la lame des traces appréciables d'altération, s'est volatilisée et l'expertise n'a pu en déterminer la nature.

Au moment où les accusés ont été arrêtés l'exécution de l'attentat était évidemment très-prochaine. Trabucco se préparait au départ. Il avait annoncé à l'hôtel qu'il allait se rendre à Londres; avait demandé un marteau et des pointes pour clouer une boîte et avait écrit une adresse sur la caisse qu'on a trouvée dans sa chambre. Scaglioni venait d'écrire à sa famille pour lui demander qu'on lui envoyât des fonds à Genève. Greco avait écrit à Londres que tout allait bien, et avait demandé des fonds qui sont en effet arrivés le 6, après son arrestation, sous la forme d'une traite de 500 fr., fournie par une maison dont on connaît les rapports avec Mazzini. Enfin les bombes, qu'on était convenu de ne charger qu'au dernier moment, avaient été remplies de poudre la veille même de l'arrestation des accusés. Cette opération avait été faite par Trabucco et Greco avec le concours de Scaglioni et en présence d'Imperatori. Trabucco, dans un intérêt qu'il est difficile de comprendre, a cherché à soutenir qu'il n'y avait pas participé, mais, confronté avec ses complices, il a répondu dans son dernier interrogatoire : J'accepte les réponses faites par mes amis. »

Jamais crime n'avait été plus habilement préparé, jamais conspirateurs n'avaient été mieux choisis et munis d'armes plus terribles et plus sûres, jamais attentat contre la société tout entière n'avait été plus prêt de se consommer, quand la vigilance de l'autorité est venue pénétrer ces desseins, déjouer ces complots, et livrer les coupables à la justice. En conséquence, les nommés : 1<sup>o</sup> Pascal Greco, âgé de 28 ans, professeur de musique, né à Pise (Italie), demeurant à Paris, rue St-Honoré, n° 476,

2<sup>o</sup> Raphaël Trabucco, âgé de 40 ans, né à Citta-Diaversa (Italie), demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, n<sup>o</sup> 176.  
 3<sup>o</sup> Natale Agostino Imperatori, âgé de 33 ans, relieur, né à Lugano (Suisse), même demeure.  
 4<sup>o</sup> Angelo Scaglioni, âgé de 22 ans, étudiant, né à St-Joseph (Italie), même demeure.  
 5<sup>o</sup> Et Giuseppe Mazzini, né en Italie, absent.  
 Sont accusés d'avoir, en 1863 et 1864, par une résolution d'agir concertée et arrêtée entr'eux, formé un complot ayant pour but un attentat contre la vie de l'Empereur, ledit complot ayant été suivi d'un acte commis ou commencé pour en préparer l'exécution. Crime prévu par les articles 86 et 89 paragraphe premier du Code pénal.  
 Fait au parquet de la Cour, le 15 février 1864.  
 Le procureur-général impérial,  
 Signé : CORDOEN.

Après la lecture de cette pièce, religieusement écoutée, on a procédé aux interrogatoires. Greco, interrogé le premier, répond, à l'aide de l'interprète, aux questions de M. le premier président et de M. le procureur-général. Il avoue tout, sans ambages, sans hésitation; ses voyages à Paris pour étudier le terrain antérieurement à sa dernière venue; ses démarches chez le prince Murat à qui son père avait rendu service et qui lui servaient à détourner les investigations de la police; ses relations avec Mazzini, leurs entrevues, les remises d'argent et d'armes; l'embaufrage qu'il a exercé lui-même sur les trois hommes assis à ses côtés, etc., etc. Greco n'y met aucune réticence, mais il n'y met non plus aucune audace, et convient tout uniment que cette idée d'assassiner l'Empereur lui est venue comme une chose toute simple. Depuis le jour qu'il s'est uni à Mazzini, pour qui cet assassinat est le grand œuvre indispensable à la régénération de l'Italie.

Les trois autres prévenus déclarent que tout ce que Greco vient de dire est la pure vérité; qu'ils se sont associés à lui, sont venus avec lui de Lugano, porteurs de bombes données par Mazzini, et qu'à Paris ils n'avaient pas d'autre mission que l'assassinat de l'Empereur.

Trabucco qui parle un peu mieux français que Greco, et qui a subi, en 1837, à Paris, une condamnation à trois mois de prison pour vol, provoque l'hilarité de l'auditoire en expliquant les causes de cette condamnation et en racontant les malheurs de sa vie privée avec une pantomime des plus accentuées. A une question de M. le président: Pourquoi êtes-vous entré dans ce complot abominable? Il raconte qu'il était malheureux, que la perte de l'Italie, que son pauvre Garibaldi (sic) a été blessé à Aspromonte et qu'il a juré de se venger et de mettre fin au brigandage qui désolait l'Italie, etc., etc. Que, s'il a suivi Greco et juré de lui obéir, c'est que Greco lui a donné de l'argent quand il mourait de faim, etc., etc. Il faut toute la tristesse que soulève cette affaire pour que les sourires de l'auditoire ne se changent pas en hilarité bruyante, en écoutant les singulières explications de ce malheureux, mêlant des affections de patriotisme et d'humanité aux bassesses de la mendicité et aux sanglantes confessions de l'assassinat politique qui, à ses yeux, n'était qu'une affaire d'argent. Son attitude loquace et cynique tranche avec la sobriété de paroles et l'attitude méditative du premier de ces co-accusés.

Imperatori, interrogé le troisième, avoue aussi le plus complètement qu'il lui est possible, — mais il ajoute à sa participation au crime cette circonstance, selon lui atténuante, qu'il aurait cédé à la peur d'être assassiné lui-même s'il ne tenait pas l'exécration promise que la misère lui avait arrachée. C'est lui qui a cependant enrôlé Scaglioni; il combat, sur ce point, l'affirmation de son complice Greco, qui la maintient avec énergie et déclare à nouveau que, bien qu'il ne veuille charger personne, il se doit à lui-même et à la vérité de dire qu'Imperatori s'est offert à lui et à Mazzini et que sa complicité a été entièrement spontanée. — « Vous voyez, reprend M. le président, Greco nie ce que vous dites et se défend de vous avoir influencé. » Imperatori persiste à dire que c'est la peur qui l'a fait agir, se charger de bombes et venir courir en France un danger, bien plus grand pourtant que celui dont il se croyait menacé par les paroles de Greco et de Mazzini. — Un colloque assez vif s'engage à ce propos entre les deux accusés. Greco maintenant et Imperatori nient le concert de leurs deux volontés.

Scaglioni, le dernier interrogé, n'a que 22 ans. Il a été embauché par Imperatori qui, d'après lui, l'aurait, depuis longtemps entretenu du projet d'assassinat de l'Empereur. Imperatori nie cette affiliation et la distribution de bombes que l'accusation lui impute d'avoir faite.

Après l'audition de Scaglioni, l'audience est suspendue pendant une demi-heure.

L'audience est reprise et recommence par l'audition des témoins.

Le premier entendu est le commissaire de Saint-Louis, frontière Suisse, qui donna l'aveil à la police de Paris, en lui signalant le passage à la frontière de 3 hommes, parmi lesquels était un certain Trabucco qui lui avait été précédemment signalé. Cette constatation fut, en effet, le point de départ des recherches qui ont abouti à la découverte du complot.

2<sup>o</sup> Témoin. — M. Lagrange, officier de paix, a qui est due l'arrestation des quatre accusés, dépose de tous les actes qui ont présidé à cette capture, depuis l'arrivée à Paris de Greco et de ses complices jusqu'au jour où, ne doutant plus qu'ils ne fussent prêts à exécuter leur dessein, il procéda à leur arrestation. Toutes ces opérations, qui font honneur à l'intelligence et au courage de cet agent supérieur, sont expliquées par lui avec beaucoup de clarté et de simplicité.

3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> Témoins. — MM. Magnin, sous-brigadier, et Véron, inspecteur de police, déposent des mêmes faits de surveillance, de perquisition et d'arrestation. Leur déposition n'a de significatif que le calme parfait avec lequel elle est faite et le résultat auquel se rattachent les détails dans lesquels entrent ces deux hommes dévoués, qui rendent compte à la justice, comme d'une consigne exécutée, d'actes qui, en définitive, ont empêché un crime énorme de se commettre.

5<sup>o</sup> Témoin. — M. Rabut, commissaire de police, a procédé, dans l'hôtel de la rue Saint-Honoré, 198, à l'arrestation des quatre accusés, et rend compte des résultats de cette opération, ainsi que des divers

se saisies effectuées dans les diverses chambres qu'ils y avaient louées et qui ont fait découvrir des bombes chargées, de la poudre, des révolvers, des capsules, des poignards, etc., ainsi que les écrits de Mazzini, sur lesquels l'accusation établit la complicité de cet accusé, et le sens même des instructions qu'il transmettait à leur obéissance. — Le témoin reconnaît sur la table où ils sont placés les divers objets et armes qu'il a saisis, et les accusés les reconnaissent également.

6<sup>o</sup> Témoin. — M. Danarquay, commissaire de police à Paris: — Déposition analogue à celle de son collègue et relative à l'arrestation d'Imperatori et de Scaglioni.

7<sup>o</sup>, 8<sup>o</sup> et 9<sup>o</sup> Témoins. — Le sieur Demallerai, maître de l'hôtel Sainte-Marie, rue de Rivoli, 83; la dame Vantini, gérante, et le sieur Dumas, garçon d'hôtel dans cet établissement, déposent des faits relatifs au séjour que Greco et Scaglioni y auraient fait à deux époques, à leurs habitudes mystérieuses et aux précautions qu'ils prenaient de s'enquérir si les serrures des meubles fermaient bien. Greco, revenu dans cet hôtel au mois de décembre dernier, quelques jours avant la date prise pour l'exécution du complot, y avait pris un autre nom que le sien, — celui de Floretti, et cela avait éveillé les soupçons. L'audience est de nouveau suspendue.

L'audience est reprise à 2 heures 25 minutes.

10<sup>o</sup>, 11<sup>o</sup> et 12<sup>o</sup> témoins. — La dame Mousset, tenant une maison meublée, rue St-Honoré, 498; la dame Letendre, même profession, même rue, 176; le sieur Brodlin, garçon d'hôtel, rue St-Honoré, 256, rapportent les circonstances peu importantes en fait, mais significatives comme rapprochement du séjour que les accusés ont fait chez eux; Scaglioni s'enivrait et faisait du bruit, ce qui inquiétait fort Greco. Un des défenseurs, M<sup>e</sup> Rousse, adresse aux témoins de cette partie des débats, une question à laquelle ils répondent affirmativement, et, de cette affirmation, il résulte que Greco exerçait sur ses trois acolytes une influence véritable et profonde, en retour de laquelle ceux-ci lui témoignaient une déférence mêlée de crainte. Les accusés laissaient, le soir, leurs portes entrebâillées, chassaient de leur chambre les gens de l'hôtel et affectaient le plus grand mystère vis-à-vis des étrangers.

13<sup>o</sup> témoin. — Gilbert (Edouard) apprenti layetier, a rendu aux quatre accusés la caisse fermant à clé qu'on a trouvée chez Trabucco, et qui contenait huit bombes.

14<sup>o</sup> témoin. — Lebreton, cocher, a pris au chemin de fer de l'Est, le jour de leur arrivée, à Paris, deux des accusés, Trabucco et Imperatori, et les a conduits à l'hôtel. C'est ce témoin qui, suivi à son insu par l'officier de paix Lagrange, lequel n'avait pas cessé de le remarquer, fut tout surpris quand, chez le juge d'instruction, on lui donna lecture du récit de la course qu'il avait faite avec ces deux italiens en quête d'un hôtel.

15<sup>o</sup> témoin. — Le sieur Ribet, militaire en retraite, logeait dans le même hôtel que les accusés. Il fut témoin d'une scène violente au cours de laquelle intervint contre Scaglioni et Greco, le premier en proie à une ivresse furieuse, et le second le ramenant au calme avec une autorité qui ne laissa pas que de surprendre le témoin. M. Ribet fut surpris aussi des questions que lui adressait Greco au sujet des sorties et des promenades de l'Empereur, de la composition de son escorte, etc.

16<sup>o</sup> témoin. — Le sieur Rauciat coiffeur, rue Grange-Batelière, connaît Greco depuis 1859; voisin du théâtre de l'Opéra, il remarqua qu'un soir du mois de décembre, le 25, l'Empereur étant à l'opéra, Greco resta trois heures dans sa boutique, dîna avec lui, lui parla d'un voyage à Londres et le lendemain vint chez lui en compagnie de Trabucco qui lui fit de nombreuses questions sur la manière dont l'Empereur se rendait à l'opéra. Deux jours plus tard, allant à l'opéra avec sa femme, le sieur Rauciat retrouva ces deux hommes sous le péristyle du théâtre, occupés à examiner les abords et les dispositions du monument.

17<sup>o</sup> Témoin. — Howard (Thomas), limonadier à Londres. Ce témoin, qui dépose par le canal d'un interprète, s'apprête à parler, quand M. le procureur-général déclare renoncer à son audition, par suite, affirme l'honorable magistrat, de notes fournies par M. le consul-général à Londres, qui lui prouvent que la moralité de ce témoin est suspecte, et que l'accusation ne saurait s'étayer de son témoignage. (La déposition devait porter sur des propos meurtriers que Trabucco aurait tenus à Londres et que le témoin aurait dénoncé au parquet). Cette renonciation du ministère public est favorablement accueillie par la défense. — 18<sup>o</sup> Témoin. — M. Devisme, archangeur à Paris, rend compte de l'expertise qu'il fit en compagnie de M. Gastine Renette, son confrère, sur les bombes saisies aux accusés. D'après lui, elles sont d'un effet infailible, terrible et sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont en zinc, pouvant être fondues par le premier venu dans un moule grossier, chez soi, sans aucune dépense ni préparation, éclatant avec une force inouïe, elles doivent être considérées comme le plus formidable et le plus facile moyen de destruction. Les détails que donne M. Devisme sur la force de projection des bombes qu'il a expertisées, produisent sur l'auditoire une sensation difficile à exprimer et peut-être eût-il été désirable que cette déposition n'eût pas de publicité. Relativement aux autres armes, M. Devisme les range dans la catégorie des objets ordinaires de même nature. — 19<sup>o</sup> Témoin. — M. Réveil, professeur à la Faculté de médecine, a été chargé d'expertiser sur les flacons d'iode et de phosphore trouvés chez les accusés, et sur les poignards saisis également en leur possession. Il n'affirme pas que toutes ces choses fussent matériellement disposées en vue d'un crime; mais Greco intervient et déclare que cet iode et ce phosphore pouvaient servir à faire des mèches explosives. Les poignards, examinés par M. l'expert, ne contenaient aucune substance toxique, comme on l'avait cru d'abord. Les lames avaient été altérées, il est vrai, mais par une corrosion étrangère à toute substance vénéneuse. Ce détail n'a plus place au débat. — 20<sup>o</sup> Témoins. — M. Delarue, expert en écritures, a été chargé de confronter l'écriture de Mazzini sur les pièces saisies aux accusés avec une pièce qui existe au ministère des affaires étrangères. Cette conformité existe au dire de l'expert, qui entre à ce sujet dans des détails techniques d'une certaine confusion. C'est avec une autorité absolue que M. Delarue déclare que les pièces saisies ne peuvent émaner d'une autre main que de celle de Mazzini, et il appuie cette déclaration de l'au-

torité qui doit s'attacher, dit-il, à ses quarante ans d'expérience.

La liste des témoins est épuisée. Un de MM. les conseillers donne lecture, par ordre de M. le président, de la lettre adressée par Mazzini aux journaux anglais et dans laquelle il déclare ne connaître aucun des accusés, ne leur avoir rien envoyé ni armes, ni ordres, ni argent; il connaît bien Greco, sans doute; mais comme patriote, et voilà tout. — En somme, il nie tout, tout ce que lui impute l'accusation.

Greco, interpellé à ce propos par M. le président, répond qu'en effet ses trois complices sont inconnus à Mazzini; mais qu'il est bien vrai que Mazzini lui a remis de l'argent; quant aux bombes, ce sont les amis de Mazzini qui les lui ont remises. Et s'il fait cet aveu, c'est qu'on l'a calomnié lui aussi, et qu'il veut que toute la vérité soit connue.

Lecture est encore donnée de diverses pièces concernant Mazzini, ses accointances à Londres, ses relations, ses amis, ses voyages en Italie, etc. — Ces renseignements qui ne révèlent aucun fait relatif aux débats, terminent l'audience qui est remise à demain, pour entendre M. le procureur général.

C'est pour la troisième fois que la cour d'assises de la Seine est appelée à juger un procès de complot, depuis le rétablissement de l'Empire. Le premier, désigné sous le nom de: *Complot de l'Hippodrome et de l'Opéra comique*, eut lieu en novembre 1853. M. le conseiller Zangiacomi présidait les assises. M. Rouland, alors procureur général, occupait le siège du ministère public. Cette affaire ne comprenait pas moins de 27 accusés et cinq contumaces, parmi eux, il n'y avait qu'un étranger, un Valaque: Jean Bratiano, défendu par M<sup>e</sup> Jules Favre. C'est le seul procès de ce genre où nous trouvions des Français parmi les accusés présents.

Le second complot fut celui des Italiens Tibaldi, Grilli et Bertholotti, jugé au mois d'août 1857. Les débats étaient dirigés cette fois encore par un conseiller, M. Vanin. Le siège du ministère public était occupé par M. le procureur général Vaisse. Aujourd'hui président de chambre à la Cour de cassation. Dans cette cause, étaient impliqués quatre contumaces: Mazzini, Ledru-Rollin, Massarenti, surnommé le secret incarné, et Campanella, homme de lettres. Ces quatre derniers furent condamnés à la déportation, ainsi que Tibaldi, Grilli et Bertholotti encoururent la peine de quinze ans de détention. Tibaldi expia à Cayenne sa faute.

Le procès Greco-Trabucco, est identique à celui de 1857. Il n'y a que des hommes différents, et de plus ces épouvantables engins de destruction importés par Orsini; nous voulons parler des bombes. Avant Orsini, les régicides ne faisaient usages que de pistolets, de fusils ou de poignards. En cela, ils n'étaient pas moins odieux, mais pour arriver à leur but criminel, ils ne sacrifiaient pas l'existence de près de 200 personnes, comme cela eut lieu lors de l'attentat du 14 janvier 1858, de sinistre mémoire.

L'honneur de la France on peut donc constater que les régicides ne sont plus de ce pays. Pianore, l'auteur de l'attentat commis le 28 avril 1855 aux Champs-Élysées sur la personne de l'Empereur, était encore un italien. C'est lui qui, en montant sur l'échafaud, fit entendre cette horrible prédiction, qui malheureusement se réalisa: « Il y en aura d'autres! » Enfin, Orsini, Pieri, de Rudio et Gomez, les quatre auteurs de l'attentat du 14 janvier 1858, n'étaient pas non plus des Français. On se rappelle que les trois premiers furent condamnés à mort et Gomez aux travaux forcés à perpétuité; que de Rudio ayant obtenu la commutation de sa peine, Orsini et Pieri furent seuls exécutés.

Une remarque a été faite, au palais, à l'occasion de la marche suivie pour l'instruction et le jugement du procès Greco-Trabucco: c'est qu'on copie de point en point ce qui eut lieu pour l'affaire Orsini, quoi qu'il ait aucune ressemblance entre ces deux causes. En effet, la peine la plus grave que puissent encourir les accusés actuels c'est la déportation. Il ne s'agit aujourd'hui que d'un complot; en 1858 c'était un attentat entraînant la peine capitale.

Ainsi, il y a eu la même solennité à l'audience; le premier président a dirigé les débats; et le procureur général siègeait.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Chronique locale.

Par décret en date du 24 février, ont été nommés juges de paix:

- A Luzech, M. Laulanié, avocat, en remplacement de M. Lurguie, décédé;
- A Livernon, M. Laboucarie, avocat.

Les opérations du tirage au sort, ont eu lieu à Cahors. C'est bien toujours le même enthousiasme, chez le conscrit français. Des bandes de joyeux jeunes gens débouchent de toutes les rues, tambours, violons, clarinettes, cornet à pistons en tête, munies de drapeaux aux dimensions colossales, et jetant à tous les échos, sur un ton bien fait pour émouvoir, cette touchante jérémiade si à la mode dans nos campagnes:

Ce que je regrette en partant, C'est le tendre cœur de ma maîtresse, etc.

Il y loin de là au knout.

Depuis quelque temps, Jean C., âgé de 52 ans, du village de Jouany, commune de Caniac, donnait des signes d'aliénation mentale. Le 24 février, se dérochant à la vigilance de sa famille, il entra dans une grange et se pendit.

Pour accomplir ce dessein funeste, il noua son mouchoir, l'accrocha à un soliveau, puis passant sa tête dans l'ouverture, il se laissa tomber à genoux. Ce fut dans cette position que fut retrouvé son cadavre.

Deux jeunes vagabonds étrangers ont été arrêtés à St-Céré, le 19; on les suppose auteurs d'un vol qui venait d'être commis quelques instants auparavant. On a trouvé en leur possession 77 fr., dont 70 fr. en or.

Les cultivateurs ont souvent à se plaindre, à l'époque des semailles des céréales, de dégâts occasionnés par les corbeaux, qui enlèvent les grains germés; ou par les vers qui coupent les germes et les feuilles naissantes, surtout dans les gazons défrichés depuis peu d'années.

Ces dégâts peuvent être évités par un moyen bien simple:

Un cultivateur avait fait imprégner, en octobre dernier, d'huile de caméline sa semence de blé, destinée à une prairie de six hectares, défrichée depuis deux ans, présumant que l'odeur forte de cette huile, éloignerait corbeaux, vers, etc. Le résultat a surpassé ses espérances. Tout le blé imprégné de cette huile a été épargné par les corbeaux et les vers qui, au contraire, ont envahi les parties voisines de la même prairie, louées à d'autres cultivateurs qui ont semé du blé à la même époque sans l'emploi de l'huile de caméline.

Soixante-quinze centilitres de cette huile suffisent pour un hectolitre de semence. On verse l'huile sur la semence, qu'on retourne à la pelle en tous sens.

AUX AGRICULTEURS.

Cuano d'Algérie pulvérisé SURFIN.

Ce Guano se recommande d'une manière toute particulière à l'attention et aux sympathies des Agriculteurs expérimentés, par sa composition et sa pulvérisation.

Sa supériorité résulte de l'adjonction de matières excessivement nutritives aux éléments nutritifs du Guano du Pérou analysés par la science; de sorte qu'au lieu d'épuiser le sol, comme le font à la longue les divers amendements employés jusqu'à présent, le Guano d'Algérie fertilise et engraisse; aussi est-il la source féconde et plus durable d'une végétation et d'une fructification remarquable pour toutes sortes de céréales, d'arbres fruitiers et de plantes.

Il a une vertu particulière sur la vigne, qui, sous l'influence d'une jointée environ par pied, donne des résultats inespérés.

Pour les Tabacs ou Plantes hors lignes, de quatre à six cents kilogrammes par hectare suffisent. Les mettre à la volée avant le dernier labour.

Dans le but de la généraliser, l'auteur de cette amélioration agricole a mis son engrais au prix modéré de 24 francs, les 400 kilogrammes, en sacs neufs plombés.

Voici le résultat de l'analyse de ce Guano, faite par M. Fihol, professeur de chimie à la faculté des sciences de Toulouse: 87 pour cent de sels solubles, de matières fécales et azote.

On trouve aussi chez M. Bédé, un Guano spécial pour les prairies artificielles et naturelles, qui donne des résultats merveilleux; prix, 7 francs les 100 kilogr.; 30 kilogr. produisent autant que 200 kilogr. de plâtre; là où le plâtre ne fait rien, ce Guano opère très-avantageusement; en voici l'analyse: 62 pour cent de sels solubles ou matières fécales.

Le sieur Bédé tient également du Plâtre à marnier, cuit, au prix de 2 fr. 40 c. les 50 kilos. Plâtre pour cloisons et plafonds, à des prix très-modérés.

S'adresser à M. BÉDÉ, meunier, rue Impériale, près de la Halle, à Cahors.

Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Paris

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin sous la présidence de l'Empereur. On dit qu'il y a été question de la proposition de conférence faite par le cabinet de Londres, relativement à la question danoise, aux puissances signataires du traité de 1852.

— Il y a ce soir, à la salle Barthélemy, lecture au profit des blessés Polonais.

— C'est tout-à-fait inexactement qu'un journal a prétendu que M. Haussmann, préfet de la Seine, quittait ses hautes fonctions pour prendre la direction des affaires civiles et administratives de l'Algérie.

— On parle d'importantes modifications qui seraient introduites prochainement dans le personnel de la division de la presse, au ministère de l'intérieur.

— L'archiduc Maximilien et l'archiduchesse son attendus à Paris.

— On annonce la prochaine apparition d'un *Grand Journal* littéraire, sur le format monstre des feuilles américaines.

— On a distribué aujourd'hui au Corps Législatif le projet de loi relatif au contingent annuel. Le chiffre est, comme par le passé, fixé à 100,000 hommes.

— Il y a eu aujourd'hui, au Palais-Bourbon, Comité secret pour l'examen sommaire de plusieurs projets de lois parmi lesquels le projet de loi portant modification des articles 414, 415 et 416 du code pénal (Coalitions).

— On prépare au Palais des Tuileries, pavillon Marsan, les appartements destinés à l'Archiduc Maximilien et à l'Archiduchesse Charlotte. LL. AA. sont arrivées lundi, à 4 heures du soir à Bruxelles. Elles doivent en partir aujourd'hui ou demain pour se rendre à Paris.

— Un congrès général des francs-maçons de toutes les parties du monde se tiendra à Leipsig, dans le courant de mai prochain.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Faits divers.

Moyen d'assainir les étables et les bergeries.

Le général de Pointe de Gevigny adresse au *Moniteur* une lettre dans laquelle il émet l'opinion que le phosphate acide de magnésie devrait être employé à arroser la litière des bergeries et des étables; il en fixerait l'ammoniaque, et produirait ainsi, avec une désinfection nécessaire à la santé des animaux, une augmentation considérable de la valeur des engrais. « Comme officier de cavalerie et membre de plusieurs commissions, il a pu constater les ravages que faisait dans les rangs de l'armée la morve avant l'aération des écuries de l'enlèvement des fumiers. » Comme agriculteur, il a également constaté les pertes causées par la terrible maladie connue sous le nom de sang de rate qui, comme l'a dit le célèbre agronome Tessier, est surtout déterminée, dans les grandes chaleurs, par l'air vicié des étables et des bergeries.

L'arrosage au phosphate acide de magnésie, comme le pense le général, nous paraît, dans ces cas, avoir une utile application.

(Revue de la Presse).

Un moteur-Lenoir de la force d'un demi-cheval, fonctionne chez M. Lasnier, confiseur, 18, rue du Bac, Paris.

Un moteur-Lenoir de la force d'un demi-cheval fonctionne chez M. Dubochet, proprié-

taire (pour élever l'eau) 75, foubourg Poissonnière, Paris.

Un moteur-Lenoir de la force de 2 chevaux, fonctionne chez M. Pouget, fabricant de jouets, rue Ménilmontant, Paris.

**La Monographie des Hémorroïdes**, par le docteur A. Leber, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que la guérison bien authentiques d'une maladie réputée incurable. — 1 vol. in-8° p. fr. à Paris, 14, rue, de l'Echiquier. (Consult.)

37 années d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre Dr Kocke appelait, à si juste titre, *un remède béni, un magnifique présent du Ciel*. Nul traitement n'est plus facile à suivre, moins dispendieux ni plus sûr.

AVIS TRES IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles.

M. Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de Moutarde Blanche de Santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que chez M. Vinel, pharmacien, seul dépositaire pour la ville de Cahors.

BULLETTIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les vins de Narbonne, bonne qualité, s'ob-

tiennent à Bordeaux de 180 à 225 fr. pour les produits de 1863 et de 200 à 250 les 905 litres pour les vins vieux du même pays.

Les vins de Cahors sont tenus de 225 à 300 fr. les 912 litres, selon qualité.

Dans le Midi, il y a une plus grande tenue; on cite plusieurs affaires faites à Béziers depuis 70 jusqu'à 120 fr. les 700 litres, pris à la campagne, en 1<sup>er</sup> achat.

On a fait également quelques achats en vins rouges à Cette dans les prix de 72 à 75 fr. les 700 litres pour des petits vins jolie couleur, mais peu foncés.

(Moniteur agricole de Bordeaux).

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche, 28 février 1864

LES DEUX RIVAUX

OU LES COMPAGNONS DE LA TRUELLE

Grand Drame en 3 actes et 9 tableaux.

A la demande générale

Ma Nièce et mon Ours

Vaudeville en 3 actes.

Jeu prochain, première représentation de **MONJOYE**, M. POUGAUD, premier rôle du théâtre de Toulouse, remplira le rôle de *Monjoye*.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Décès.

25 février. Frézal (Jean), propriétaire, 90 ans, Cahors.

27 — Bau (Catherine), sans prof. 31 ans, célibataire, à la Miséricorde (Chartreuse).

Dernières Nouvelles.

Paris, 26.

Affaire des quatre italiens.

Le Procureur général et les Défenseurs ont pris la parole. — A 4 heures 3 quarts, MM. les Jurés entrent dans la salle de leurs délibérations.

— La Cour a rendu son Arrêt dans l'affaire des quatre Italiens : Greco et Trabucco ont été condamnés tous deux à la déportation.

Impératori et Scaglioni, chacun à 20 années de détention.

BULLETTIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

25 février 1864.

au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	66 60	»	»
3 p. o/o emprunt de 1864.	67 20	»	» 25
4 1/2 pour 100 .....	95 55	»	» 05

26 février.

au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	66 50	»	» 10
4 p. o/o emprunt de 1864.	67 30	»	» 10
3 1/2 pour 100 .....	95 70	»	» 45

27 février.

au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	66 50	»	»
4 1/2 pour 100 .....	95 60	»	» 40

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOUT.

PHOSPHO-GUANO

Engrais AZOTÉ tres-riche en PHOSPHATES, complètement SOLUBLES, assimilable aux Plantes, et d'une composition invariable.



IMPORTATION DES MERS DES TROPIQUES.

EDIMBOURG — LONDRES — LIVERPOOL.

PETER LAWSON et FILS contractants.

CONSIGNATAIRES GÉNÉRAUX POUR LA FRANCE, L'ESPAGNE ET L'ITALIE :

GALLET LEFEBVRE et Co, Paris, 8, boulevard de Sébastopol, et au Havre.

VENTE EN SACS ET BARILS PLOMBÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS AVEC GARANTIE DE CONFORMITÉ

AUX ANALYSES PUBLIÉES.

30 fr. les 0/0 kil pour quantités supérieures à 30,000 kil.

31 — — — — à 15,000 »

33 — — — — inférieures à 15,000 »

franco sur char au Havre, Dunkerque, Nantes, Bordeaux, Marseille, Rochefort et Luçon, payable comptant, sans escompte avant expédition.

UN FRANC DE PLUS PAR CENT KILOS A PARIS.

DÉPÔTS PRINCIPAUX :

Au Havre, GALLET LEFEBVRE et Co, consignataires généraux ; à Dunkerque, VICTOR et LÉON DÉRODE ; à Nantes, F. CAILLARD ; à Marseille, A. RACINE et FILS ; à Rochefort, E. GOEFFERT ; à Bordeaux, U. FOURCAND LÉON et Co ; à Luçon, A. OLIVIER et F. BARDIN. Et dans toutes les principales villes de France.

HUILE DE FOIE DE MORUE DE DEROQUE

SEULE MAISON SPÉCIALE EN FRANCE

SANS ODEUR 55, B<sup>t</sup> SÉBASTOPOL R. D. Paris.

NI SAVEUR, GARANTIE PURE.

Pêcheries au Nord de la Norvège.

SEUL FOURNISSEUR des Hôpitaux de Paris.

Dépôt chez MM. Bergerol, Vinel, pharmaciens, à Cahors.

LE TAPIOCA DE GROULT J<sup>NE</sup>

EST L'OBJET DE NOMBREUSES CONTREFAÇONS :

EXIGER LA SIGNATURE.

Dépôt à Paris et dans toutes les villes de France.

LAMPES ET HUILE

DE PETROLE

Lampe PERPÉTUELLE

à l'HUILE de PETROLE, autorisée pour le sanctuaire, par Mgr l'Evêque de Cahors (0,05<sup>de</sup> de dépense par 24 heures), brûlant à air libre et pouvant être placée dans toutes suspensions au moyen de chaînes dont elle est garnie.

Prix : 5 Francs.

LEPETIT J<sup>NE</sup>

Rue de la Liberté, à Cahors.

1<sup>er</sup> TRAITÉ PRATIQUE COMPLET DES MALADIES DES VOIES URINAIRES

et de toutes les infirmités qui s'y rattachent chez l'homme et chez la femme : à l'usage des gens du monde. — 9<sup>e</sup> édition : 1 volume de 900 pages, contenant l'anatomie et la physiologie de l'appareil uro-génital, avec la description et le traitement des maladies de vessie, rétrécissement, pierre, gravelle; illustré de

314 FIGURES D'ANATOMIE par le docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli;

2<sup>o</sup> Du même auteur : D'UNE CAUSE PEU CONNUE D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ

suite d'abus précoces, d'excès; précédé de considérations sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine. 2<sup>e</sup> édition, 1 volume de 600 pages, contenant la description de la maladie, du traitement et de l'hygiène, avec de nombreuses observations de guérison; impuissance, stérilité.

Prix de chaque ouvrage : 5 fr. et 6 fr. par la poste, sous double enveloppe; en mandat ou en timbres. Chez l'auteur, docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli; Masson, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie, et chez les principaux libraires. A l'aide de l'un ou de l'autre de ces livres, tout malade peut se traiter lui-même et faire préparer les remèdes chez son pharmacien.

MAUX DE GORGE

Inflammations de la Bouche

PASTILLES DE DETHAN

au sel de Berthollet

(Chlorate de potasse)

Unique remède contre les maux de gorge et les inflammations de la bouche. Elles rendent le sommeil au soir, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets si désastreux du mercure.

OPIAT, POUDRE DE DETHAN

Dentifrices au sel de Berthollet

Recommandés aux personnes dont les dents se déchaussent et s'ébranlent, dont les gencives saignent, et à celles qui font usage du mercure. Ils entretiennent la blancheur des dents.

ÉLIXIR DE DETHAN

Dentifrice au sel de Berthollet

Parfumé et saveur agréables, hygiène parfaite, telles sont les qualités de l'Élixir dentifrice; il détruit les inflammations, rafraîchit la bouche, et modifie la salivation.

DÉPÔTS :

A Paris, rue du Faub. St-Denis, 90.

A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

A VENDRE

Une très-jolie VOITURE, à quatre roues, à patentes, entièrement neuve et très-bien conditionnée.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve MOLINIÉ, liquoriste, à Cahors, rue Valentin.

POISSONS

ANGUILLES, CARPES de 2 à 10 kilos.

Les personnes qui désirent acheter des poissons de toute espèce, peuvent s'adresser à M. GÉLAT MATHURIN DELMESTRE et C<sup>ie</sup>, qui possèdent, à Luzech, un réservoir très-bien approvisionné.

GUÉRISON DE LA MALADIE DE LA VIGNE

par l'appareil Boissonade, prêtre, rue Neuve, 4, Rodez (Aveyron). Avec 5 fr. on le recevra franc de port, ainsi que la manière de s'en servir. — Que la vigne soit taillée ou non, l'appareil réussit toujours jusqu'au mois de mai.

G. BERGER

Marchand de Toiles

Rue de la Mairie, A CAHORS

A l'honneur d'informer le public, qu'ayant fait l'acquisition de toutes les marchandises du sieur Delmas, marchand de toiles, il se trouve avoir une quantité considérable de marchandise.

Pour en faciliter l'écoulement, il vendra, — malgré la forte hausse, — aux prix anciens.

AVIS

M. Séguela, horticulteur, à Cahors, prévient les propriétaires qu'il tient à leur disposition un homme très-expérimenté pour tout ce qui a rapport à la taille des arbres. Longtemps employé dans les jardins d'arboriculture de M. Hardy de Paris, ce tailleur donne aux arbres fruitiers les formes les plus gracieuses et les plus avantageuses pour la fructification. M. Séguela ne doute pas un instant que les propriétaires, amateurs du progrès, en ce qui touche l'arboriculture, ne s'empressent de mettre à profit les connaissances de cet intelligent praticien.

CAFÉ D'APPERT

Inventeur des conserves alimentaires

Arôme supérieur, concentré à la vapeur, dans des boîtes de fer-blanc hermétiquement fermées.

LE MEILLEUR

3 Méd. d'or; 2 Méd. de 1<sup>re</sup> classe.

Récompenses nation. de 2,000 et 12,000 fr.

En gros à l'usine rue de la Mare, 75, Paris.

— En détail, chez les principaux Epiciers pe France.

La Pulvérisine d'Appert

le clarifiant le plus prompt, le plus énergique, le plus infaillible. — 8 fr. le kilo pour 32 ou 64 pièces de vin de 2 hect. 50. — Par 5 kilos, franco et payables à 3 mois; au-dessous, suivi en remboursement. — A l'usine des Conserves alimentaires, rue de la Mare (Ménilmontant), 75, à Paris.

AVIS aux CULTIVATEURS.

TOPIQUE NORMAND

contre le PIETAIN,

de R. DAVY, pharmacien à Bayeux

GUÉRISON EN 24 HEURES

Prix du Fl. 2 fr. 50 c. avec l'instruction.

Dépôt à Cahors ph. Vinel; à St-Céré, ph. Lafon. Autres villes, chez tous les pharm.

GRANDE

Photographie française,

COURS FÉNELON, A CAHORS.

Les physionomies les plus difficiles sont rendues d'après le procédé logique suivi par M. Marsan, basé sur ce principe, que chaque personne a une pose à elle qui la favorise le mieux; c'est la pose qu'une personne qui veut plaire sait trouver en consultant son miroir.

Beauté des photographies et ressemblance garantie parfaite.

L'atelier est ouvert tous les jours et par tous les temps, depuis 9 heures jusqu'à 4 heures du soir; il est toujours tenu à une bonne température.

Rabais considérable sur les prix.

EAU D'OBERT

Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, et guérir toutes les affections de l'épiderme; ROUGEURS, DÉMANGEAISONS, écailles pelliculeuses, qui tombent et qui décolorent les cheveux. Flacon 6 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départ., et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, auteur d'un traité des maladies des cheveux, 473, RUE ST-HONORÉ, près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir).

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

ALCOOLATURE D'ARNICA des VOSGES

Célèbre vulnéraire de VIOLAND, pharm. à Colmar.

Préparée avec la plante fraîche lors de sa floraison, c'est UN VULNÉRAIRE HÉROÏQUE contre les COUPS, CHUTES, CONTUSIONS, BLESSURES, MORSURES, etc., etc., et pour rétablir les sens d'une personne ayant éprouvé une vive émotion.

DANS TOUTES LES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

A Cahors, chez M. Bergerol, pharmacien.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.



TRAPPISTINE

LIQUEUR DE TABLE digestive et apéritive

préparée par les RR. PP. TRAPPISTES EUX-MÊMES

au couvent de la Grâce-Dieu, près Besançon (Doubs).

Dépositaire, M. ANDRÉ MONTAGNE, liquoriste,

à Cahors.

NOTA. On peut aussi s'adresser directement

au couvent

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2<sup>e</sup> édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

Le propriétaire-gérant, A LAYTOUT.